

Explication technique de l'algorithme par la DGRH.

Pour les participants obligatoires non affectés via un de leurs vœux, l'algorithme cherche un poste, d'abord dans le 1^{er} regroupement de MUG, et sur le 1^{er} MUG, au sein de la 1^{re} zone infra ; puis dans le 1^{er} MUG du 1^{er} regroupement de MUG dans la 2^e zone infra ; puis dans le 1^{er} MUG du 1^{er} regroupement de MUG dans la 3^e zone infra ; ... selon le nombre de regroupements de MUG/MUG/zones infra paramétrés et selon l'ordre de classement des regroupements de MUG/MUG et zones infra.

L'algorithme tient compte du vœu indicatif quand il y en a un.

S'il n'y pas de vœu indicatif saisi correspondant à une zone infra, l'algorithme classera le candidat concerné selon le barème de base et le(s) discriminant(s).

Les vœux « balayette » sont tous affectés d'une même priorité « 89 ».

Après analyse du nombre de postes vacants (non bloqués) par circonscription, je vous informe que le classement des zones infra départementales sera le suivant :

- 1- MULHOUSE (70 postes vacants non bloqués)
- 2- SAINT LOUIS (45 postes vacants non bloqués)
- 3- RIEDISHEIM (42 postes vacants non bloqués)
- 4- WITTENHEIM (37 postes vacants non bloqués)
- 5 - ILLFURTH (26 postes vacants non bloqués)
- 6- GUEBWILLER (26 postes vacants non bloqués)
- 7- ANDOLSHEIM (25 postes vacants non bloqués)
- 8- COLMAR (25 postes vacants non bloqués)
- 9- WITTELSHEIM (25 postes vacants non bloqués)
- 10- ALTKIRCH (20 postes vacants non bloqués)
- 11- WINTZENHEIM (19 postes vacants non bloqués)
- 12- THANN (18 postes vacants non bloqués)
- 13- INGERSHEIM (12 postes vacants non bloqués)